



Vous ne participez pas
au REER de AECOM?

Vous devez l'ajouter avant le versement
de votre prime.

Adhérez au régime dès aujourd'hui sur
[masunlife.ca](https://www.masunlife.ca).

Placez votre prime dans votre régime d'épargne-retraite au travail

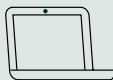
Vous avez la possibilité d'affecter une partie de votre prime directement à votre régime enregistré d'épargne-retraite (REER) à la Sun Life. Vous pourriez ainsi faire des économies d'impôt et faire croître votre épargne plus rapidement! Si vous avez un REER de conjoint, votre prime sera répartie entre votre REER et votre REER de conjoint, comme vous l'avez demandé pour vos cotisations habituelles au régime d'épargne au travail.



Les produits et services des Régimes collectifs de retraite sont offerts par la Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie, membre du groupe Sun Life. © Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie. Tous droits réservés.

Pourquoi verser votre prime à votre régime d'épargne au travail?

- Les cotisations versées au REER peuvent contribuer à réduire l'impôt sur le revenu que vous payez. De plus, vos revenus de placement sont à l'abri de l'impôt jusqu'au moment où vous les retirez.
- Quand vous investissez à la Sun Life, les frais que vous payez pour les fonds dans votre régime collectif sont concurrentiels par rapport à ceux d'autres fonds gérés de façon similaire dans des institutions financières comparables.



Vous pouvez affecter votre prime à votre régime d'épargne au travail. Sinon, appelez-nous au 1-866-896-6976 les jours ouvrables entre 8 h et 20 h HE. Nous sommes là pour vous aider.

Communiquez avec l'équipe du service de la paie si vous avez des questions au sujet de la date limite d'affectation de la prime.

Comment affecter votre prime en ligne

01. Ouvrez une session sur masunlife.ca avec votre code d'accès et votre mot de passe. Cliquez sur **Gérer le régime**, puis **mon plan**.

02. Dans le menu déroulant **Versements**, choisissez **Affectation de la prime**. Une fois sur la page, cliquez sur le bouton **Affecter votre prime**.

03. Choisissez le montant à verser aux REER au travail. Si vous n'indiquez aucun montant, votre employeur versera le total de la prime ou la différence, selon le cas, dans votre paie habituelle.

Si vous avez un REER de conjoint, vous ne devez pas répartir vos cotisations dans l'outil d'affectation de la prime. Votre prime sera répartie entre votre REER et votre REER de conjoint, comme vous l'avez demandé pour vos cotisations habituelles au régime d'épargne au travail.

Lorsque vous êtes prêt, cliquez sur **Suivant**.

04. Vérifiez vos choix et sélectionnez **Envoyer**.

Respectez vos plafonds

Vous devez vous assurer de ne pas dépasser votre plafond de cotisation aux REER. N'oubliez pas que les cotisations qui sont versées au régime de retraite à cotisations déterminées (RRCD) par votre employeur et vous réduisent vos droits de cotisation REER pour l'année suivante.

- Pour connaître votre plafond de cotisation pour les REER, rendez-vous à **Mon dossier pour les particuliers** sur Canada.ca. Ou, appelez le Système électronique de renseignements par téléphone (SERT) au **1-800-267-6999**.
- Vous trouverez aussi votre plafond de cotisation au REER en consultant le plus récent *avis de cotisation* que vous a fait parvenir l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Votre prime peut faire l'objet de déductions fiscales et de retenues obligatoires (Régime de rentes du Québec (RRQ) ou Régime de pension du Canada (RPC), assurance-emploi (AE) et impôt) avant son affectation à votre REER au travail. Donc, même si vous affectez la totalité de votre prime au REER, le montant du transfert inscrit à votre compte (ou à celui de votre conjoint pour le REER de conjoint) ne sera pas égal au montant intégral affecté. Il sera égal à ce qui en reste après déduction des retenues obligatoires.

Nous sommes là pour vous aider

Soutien rapide sur appareil mobile

Téléchargez l'appli **ma Sun Life mobile** à partir de Google Play ou de l'App Store d'Apple.

Accédez au site Web

Consultez masunlife.ca pour voir nos outils, nos articles et nos vidéos. Clavardez avec nous pour obtenir de l'aide.

Besoin de nous appeler?

Composez le 1-866-896-6976, du lundi au vendredi entre 8 h et 20 h HE.